



Bayer CropScience

GROUPE	23	INSECTICIDE
--------	----	-------------

Insecticide MOVENTO® 240 SC

Pour la suppression de certains insectes sur les fruits, légumes et cultures de grande production énumérés, dans les sapins baumiers et les sapins de Fraser de grande culture, y compris les arbres de Noël et les vergers à graines de conifères

COMMERCIAL

GARANTIE : Spirotétramat..... 240 g/L

SUSPENSION

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28953 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : __ litres

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

<https://www.cropscience.bayer.ca>

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Boulevard S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

« En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour). »

TABLE DES
MATIÈRES :

Numéro de section

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis 1
	Le produit 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs..... 3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques 4
	Risques environnementaux 5
	Entreposage 6
	Élimination..... 7
MODE D'EMPLOI	Cultures et parasites 8
	Directives d'application et limites d'utilisation 9
	Cultures de rotation 10
	Instructions de mélange 11
	Délai d'attente avant la récolte 12
	Recommandations sur la gestion de la résistance 13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Section 2 – Le produit

L'insecticide MOVENTO® 240 SC est une formule concentrée en suspension. Après l'application sur le feuillage, l'insecticide MOVENTO® 240 SC est entièrement systémique et passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, feuilles et racines. L'insecticide MOVENTO® 240 SC agit essentiellement suite à l'ingestion par les insectes aux stades immatures. L'application devrait coïncider avec un seuil d'intervention hâtif dans les populations d'insectes en développement. L'insecticide MOVENTO® 240 SC peut être appliqué avec un pulvérisateur à jet porté, aérien et terrestre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.

Sensibilisateur cutané potentiel.

Éviter le contact avec la peau ou les vêtements.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement à main à haute pression.

NE PAS entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives.

Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, les chaussures et les chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le

nettoyage et les réparations. Enlever les gants résistant aux produits chimiques avant d'entrer dans une cabine fermée.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs devraient :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes;
- retirer immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre dans ces derniers, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres;
- retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

vêtements	traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

Section 5 – RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées à abruptes ou sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

TOXIQUE pour le couvain d'abeilles. Le couvain d'abeilles peut être exposé aux résidus dans/sur le pollen ainsi qu'au nectar rapporté à la ruche par les abeilles qui butinent dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans la zone de traitement. Réduire la dérive de pulvérisation vers les habitats se trouvant à proximité du site de l'application.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

Section 6 – ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

L'insecticide MOVENTO® 240 SC est conditionné dans des contenants en polyéthylène. Empêcher le produit ou les contenants de geler. Entreposer dans un endroit frais, sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement si le contenant fuit l'inverser pour prévenir l'écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour

une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

Section 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 – Cultures et parasites

ARBRES ET VIGNES

Appliquer la dose prescrite d'insecticide MOVENTO® 240 SC au début de l'infestation lorsque la population commence à se développer ou au seuil d'intervention hâtif de l'insecte ciblé. Le degré de suppression ou de répression des parasites mentionnés sur l'étiquette sera établi, en partie, par le stade de développement du parasite au moment de l'application et par le degré d'infestation de ces parasites.

Ne pas dépasser la quantité maximale prévue de l'insecticide MOVENTO® 240 SC par saison. Les taux d'application recommandés sur cette étiquette sont celles d'arbres et de vignes à maturité. Les taux les plus élevés doivent être utilisés pour un degré d'infestation parasitaire modéré à élevé ou lorsqu'on recherche une suppression résiduelle plus longue. Volumes d'application minimums : 500 L/ha pour les pulvérisateurs pneumatiques terrestres conventionnels.

FRUITS À PÉPINS

Groupe de cultures 11-09, y compris : pomme, pommette, nèfle, nèfle du Japon, poire, poire asiatique, coing, coing chinois, cenelle, *Crataegus pubescens* et tous les hybrides et/ou variétés de ces fruits.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Puceron rose du pommier Puceron vert du pommier Aleurodes Psylle du poirier	365 à 435	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours
Cochenilles Cochenille de San José	365 à 585	Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 1,83 L/ha NE PAS utiliser l'insecticide MOVENTO 240 SC sur les poiriers chargés de fruits en raison du risque d'effets nocifs sur les fruits récoltés. Ne pas appliquer avant la fin de la chute des pétales.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Pomme		
Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Moucheron de feuille de pomme (<i>Dasineura mali</i>)	365 à 585	<p>Appliquer après la floraison (après la chute des pétales et quand la surveillance indique que des populations sont présent.</p> <p>Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,83 L/ha</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 14 jours</p> <p>Foliaire, épandre en pleine surface dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète, minimum 500 L/ha.</p>

FRUITS À NOYAU

Groupe de cultures 12-09 : Abricot, Abricot du Japon, Cerise noire, Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Jujube, Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	365 à 435	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours
Cochenilles Cochenille de San José Kermès du pêcher	365 à 585	Intervalle minimum entre les applications : 14 jours
Parasites réprimés		Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,12 L/ha
Lécánies	365 à 585	Ne pas appliquer avant la fin de la chute des pétales.

RAISINS et VIGNES GRIMPANTES DE PETITS FRUITS (à l'exception du kiwi)

Sous-groupe de cultures 13F, notamment : raisin de vigne de l'amour, *actinidia rubricallus*, raisin, passiflore officinale

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Aleurodes	365 à 435	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours
Cochenilles Phylloxéra	365 à 585	Intervalle minimum entre les applications : 30 jours
Parasites réprimés		Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 920 mL/ha
Lécánies	365 à 585	NE PAS appliquer aux raisins de table.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B – Petits fruits des genres *Ribe*, *Sambucus* et *Vaccinium* : bleuet en corymbe, bleuet nain, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, groseille à maquereau, baie de gaylussaquier, aronie, gabelle odorante, goyave du Chili, baie d'épine-vinette commune, pimbina, camerise, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07H – Petits fruits de plantes naines, sauf les fraises : bleuet nain, raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons	220 à 365	Appliquer après la floraison.
Mouche du bleuet (<i>Rhagoletis mendax</i>) Cécidomyie des atocas/cécidomyie du myrtillier (<i>Dasineura oxycoccana</i>)	365 à 435	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'herbicide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,833 L/ha Appliquer uniformément dans 200 à 3000 L de volume total/ha avec de l'équipement terrestre.
Parasites réprimés		Pour la mouche du bleuet et les pucerons, appliquer dès que les parasites sont détectés.
Lécánies (<i>Parthenolecanium spp.</i>)	365 à 585	Pour la cécidomyie des atocas/cécidomyie du myrtillier et les lécánies, appliquer à l'éclosion des œufs. Pour la chimigation (canneberge seulement), on recommande le taux le plus élevé de Movento 240

	<p>SC et un volume de pulvérisation total maximum de 3 000 L pour la suppression (pour plus de données, consulter la section Mode d'emploi pour les épandages par chimigation).</p> <p>Pour l'épandage terrestre, appliquer le taux le moins élevé de Movento 240 SC lorsque le degré d'infestation est faible, et le taux le plus élevé lorsque le degré d'infestation est élevé, que le couvert végétal est très dense, que le développement des parasites dure longtemps (p. ex., par temps frais) ou que l'action systémique est essentielle (p. ex., dans le cas de la cécidomyie des atocas/cécidomyie du myrtillier, lorsque les boutons sont bien fermés ou lorsque l'application est faite après la première éclosion des œufs).</p>
--	---

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A – MÛRES ET FRAMBOISES : mûre, framboise (noire et rouge (*Rubus spp.*), framboise sauvage (*Rubus muellen*) et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons	220 à 365	<p>Appliquer après la floraison.</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours</p> <p>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours</p> <p>Nombre maximum d'applications par année : 3</p> <p>Quantité maximale de MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1 095 mL/ha</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme; minimum de 300 L/ha avec de l'équipement terrestre.</p>

NOIX

Groupe de cultures 14-11 : Amandier, fânes, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, châtaignier de chinquapin, ginkgo, noisetier, noix de noyer noir, noyer noir, pacanier, pignons de pin, noyer commun, noyer commun, Xanthoceras à feuilles, variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Phylloxéra Aleurodes	365 à 435	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours
Cochenilles Cochenille de San José Cochenille du noyer	365 à 585	Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,58 L/ha
Parasites réprimés		
Lécyanies	365 à 585	Ne pas appliquer avant la fin de la chute des pétales.

HOUBLON

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Puceron du houblon	365 à 435	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 920 mL/ha

CULTURES MARAÎCHÈRES ET DE PLEIN CHAMP

Pour toutes les cultures, appliquer la dose prescrite de l'insecticide MOVENTO® 240 SC. Pour obtenir les meilleurs résultats, le traitement doit être effectué lorsque les populations d'insectes commencent à progresser et avant l'établissement d'une population assez élevée pour causer des dommages. Le taux choisi dépend du stade des parasites au moment de l'application et du degré d'infestation attribuable à ces parasites. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 300 L/ha pour l'épandage terrestre, à moins d'autres d'indications. Répéter les applications aux intervalles de 7 à 10 jours si le dépistage le justifie. Ne pas dépasser la quantité maximale prévue de l'insecticide MOVENTO 240 SC par saison.

ARTICHAUT

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons	220 à 365	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours Appliquer dès que les pucerons sont détectés. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 200 L/ha pour l'épandage terrestre. Faire une nouvelle application à au moins 7 jours d'intervalle, au besoin. Quantité maximale de MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,833 L/ha

LÉGUMES À TUBERCULES ET BULBES TUBÉREUX (Y COMPRIS LES POMMES DE TERRE)

Sous-groupe de cultures 1C, y compris : arracacha, marante, artichaut (crosne du Japon, topinambour), canna comestible, manioc (amer et doux), chayote (racine)*, souchet comestible, taro, gingembre, topinambour blanc, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname (véritable).

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Psylles Aleurodes	220 à 365	Les pommes de terre peuvent être traitées avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Les autres cultures de ce groupe doivent être traitées avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha

CAROTTE

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365	Application au sol seulement. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 200 L/ha pour l'épandage terrestre. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications: 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance: 730 mL/ha

BETTERAVE À SUCRE

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365	Application au sol seulement. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 200 L/ha pour l'épandage terrestre. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 28 jours Intervalle minimum entre les applications: 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance: 1,316 L/ha

LÉGUMES-BULBES

Sous-groupe de cultures 3-07A – Oignons : ail (bulbe), ail d'Orient (bulbe), oignon (bulbe), échalote (bulbe), oignon patate (bulbe), hémérocalle (bulbe), fritillaire, ail rocambole (bulbe), lis, oignon de Chine (bulbe), oignon perle

Sous-groupe de cultures 3-07B – Oignons verts : poireau, oignon vert, ciboule (feuilles), échalote (feuilles fraîches), ciboulette (feuilles fraîches), ciboulette chinoise (feuilles fraîches), hosta « Elegans », fritillaire, kurrat, ail penché, oignon « Beltsville bunching », oignon (frais), ail chinois, rocambole (bulbilles), ail des bois

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.</p>		
Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Trips de l'oignon (larves)	365	DAAR pour les légumes-bulbes (3-07A) : 3 jours

	<p>DAAR pour les légumes-bulbes (3-07B) : 7 jours</p> <p>Appliquer dans un volume minimum de 200 L d'eau/ha.</p> <p>Maximum de 2 applications par saison de croissance avec un intervalle minimum de 7 jours entre les applications.</p> <p>Quantité maximale de MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha</p> <p>Appliquer dès que les thrips sont détectés. Movento doit être utilisé au cours de la première moitié de la saison lorsque les populations d'adultes sont relativement peu élevées ou en formation. Il faut prévoir 3 à 4 jours après l'application de Movento pour noter une réduction du nombre de larves de thrips.</p>
--	---

LÉGUMES-FEUILLES – AUTRES QUE LES BRASSICACÉES

Groupe de cultures 4, y compris : amarante (feuilles, tricolore et tampala), roquette, cardon, céleri, laitue asperge, cerfeuil, céleri chinois, chrysanthème (à feuilles comestibles et des jardins), mâche, cresson (alénois), cresson (de terre, barbarée vulgaire, d'hiver), pissenlit, oseille, endive (scarole), fenouil de Florence (anis sucré, fenouil sucré, Finocchio), laitue (pommée et frisée), arroche, persil, pourpier, montia, radicchio (chicorée rouge), rhubarbe, épinard [(y compris l'épinard Nouvelle-Zélande et baselle (blanche et épinard tétragone)], bette à carde.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha
Thrips de l'oignon (larves)	365	Thrips de l'oignon : Appliquer dès l'apparition des thrips. Movento doit être utilisé dans la première moitié de la saison lorsque les populations d'adultes sont relativement peu élevées ou en progression. Il faut prévoir de 3 à 4 jours après l'application de Movento pour noter une baisse du nombre de larves de thrips.

LÉGUMES-FEUILLES - BRASSICACÉES

Groupe de cultures 5, y compris : Brocoli, raphani, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, cavalo broccolo, brocoli de chine (*gai-lon*), chou chinois (*gai-choï*), chou cavalier, chou fris , chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, feuilles de colza.

Parasites supprim�s	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes Larves de la c�cidomyie du chou-fleur	220 � 365	Application au sol seulement. D�lai d'attente avant la r�colte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantit� maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha Appliquer d�s l'apparition des larves de la c�cidomyie du chou-fleur. Dans le cas des larves de la c�cidomyie du chou-fleur, il est recommand� d'utiliser le taux �lev� lorsque le degr� d'infestation est �lev�.

LÉGUMINEUSES

Cultures du groupe 6 (à l'exception des fèves de soja sèches), y compris :

Légumineuses à cosses comestibles et à graines consommées vertes sans cosse et graines sèches de légumineuses : lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot mange-tout, le haricot téparry et le haricot jaune); dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); pois (*Pisum* spp. y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); autres légumineuses (gourgane (fèverole), pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois cajan, soja (graines immatures), haricot sabre).

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	185 à 275	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour (légumineuses à cosses comestibles et à graines consommées vertes sans cosse); 7 jours (graines sèches de légumineuses) Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha

SOJA

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	185 à 275	Le soja peut être traité avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha

LÉGUMES-FRUITES

Groupe de cultures 8-08, y compris : aubergine africaine, tomate non tuteurée, cocoña, tomate groseille, aubergine (y compris les cultivars et/ou hybrides), airelle myrtille (*Solanum melanocerasium*), baie de goji, cerise de terre, martynia, naranjilla, okra, *Solanum torvum*, pépino, poivrons (y compris tous les poivrons, c.-à-d. d'Amérique ou non, piment fort, piment doux, etc., et cultivars et/ou hybrides de ces variétés), roselle, aubergine *Solanum aethiopicum* L., baies *Solanum*, tomatillo, tomate (y compris les cultivars et/ou hybrides), tamarillo.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Psylles Aleurodes	220 à 365	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha

CUCURBITACÉES

Groupe de cultures 9, y compris : fruit de chayotte, pastèque de Chine, melon à confire, concombre, cornichons, gourde (comestible, y compris hyotan, cucuzza, papengaye et courge-torçon), *Momordica* spp., (y compris la pomme de merveille et la poire de merveille, melon amer, concombre chinois), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*, y compris le cantaloup, le casaba, le melon crenshaw, le melon miel Honeydew, le melon brodé, le persan, le melon santa claus, le melon honey ball, le melon chito, le melon de perse, le melon serpent), citrouille, courges (y compris les courges d'été, telles que la courge cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette, et courges d'hiver, y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), melon d'eau ou pastèque (hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*).

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	220 à 365	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 730 mL/ha

MAÏS SUCRÉ

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Pucerons	220 à 365	Appliquer après la libération du pollen. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Appliquer dès que les pucerons sont détectés. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Appliquer dans un volume minimum de 200 L d'eau/ha. Quantité maximale de MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,1 L/ha NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte pour le fourrage ou dans les 50 jours si la culture est récoltée pour l'ensilage.

SAPIN BAUMIER ET SAPIN DE FRASER DE GRANDE CULTURE, Y COMPRIS LES ARBRES DE NOËL

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
Cécidomyie du sapin (Paradiplosis tumifex Gagné)	585	Faire la première application à l'éclosion des œufs lorsque le nombre d'adultes est au maximum. Cela se produit normalement après le débourrement lorsque les aiguilles commencent à s'ouvrir. Nombre maximum d'applications : 2 Intervalle entre les applications : 7 jours Appliquer avec un surfactant non ionique à raison de 0,25 % v/v. Volume d'eau : au moins 500 L/ha Quantité maximale d'insecticide MOVENTO 240 SC permise par saison de croissance : 1,17 L/ha

VERGERS À GRAINES DE CONIFÈRES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des

cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parasites supprimés	Taux mL/ha	Observations
<p>Cécidomyie des cônes du Douglas (<i>Contarinia oregonensis</i>), cécidomyie des cônes de l'épinette (<i>Kaltenbachio la rachiphaga</i>), cécidomyie des cônes du cèdre rouge (<i>Mayetiola thujae</i>)</p>	<p>585</p>	<p>Pulvériser lorsque les premiers 25 % de strobiles (fleurs femelles) sont ouverts pour la pollinisation. Les fleurs tardives seront encore fermées. Faire une seconde application lorsque les 25 % derniers strobiles viennent de s'ouvrir. Les fleurs hâtives seront alors fermées.</p> <p>Intervalle minimum entre les applications: 7 jours</p> <p>Appliquer avec un surfactant non ionique à raison de 0,25 % v/v.</p> <p>Volume d'eau : au moins 500 L/ha.</p> <p>Quantité maximale de MOVENTO® 240 SC permise par saison de croissance : 1,17 L/ha</p>

Section 9 - DIRECTIVES D'APPLICATION et LIMITES D'UTILISATION

L'Insecticide MOVENTO 240 SC peut être mélangé en réservoir avec un adjuvant/additif pour bouillie qui affiche des propriétés de diffusion et de pénétration, destinées à maximiser l'absorption foliaire et la diffusion de l'ingrédient actif à l'intérieur des plantes traitées. Il faut utiliser un adjuvant du type suivant : non ionique (p. ex., Agral 90 ou Ag-surf), de l'huile végétale méthylée (p. ex., Hasten) ou de l'huile horticole. Avant d'utiliser un surfactant avec l'Insecticide Movento 240 SC sur les fruits d'arbres et les raisins, le mélange doit être testé sur une petite surface afin de s'assurer qu'il n'y a aucun risque de phytotoxicité. L'utilisation d'un adjuvant mélangé n'est pas permise. Les huiles horticoles adjuvantes peuvent être utilisées uniquement sur les fruits à pépins. NE PAS utiliser l'Insecticide MOVENTO 240 SC sur les poiriers chargés de fruits en raison du risque d'effets nocifs sur les fruits récoltés. Il est un fait bien connu qu'un mélange en réservoir et/ou des traitements subséquents incluant des adjuvants avec captane peuvent avoir des effets nocifs sur les fruits d'arbres et les raisins; l'inclusion de l'Insecticide MOVENTO 240 SC dans ce mélange en réservoir et/ou dans tout traitement subséquent n'est pas recommandée. NE PAS mélanger l'Insecticide MOVENTO 240 SC en réservoir avec du soufre.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs, et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pulvérisation sur les grandes cultures : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter et fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et le long des rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Instructions génériques concernant l'épandage aérien – Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mise en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien, décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Épandage par chimigation (canneberge seulement)

Types de systèmes d'irrigation : MOVENTO® 240 SC ne peut être appliqué qu'avec des systèmes d'irrigation par aspersion. Ces types comprennent : à pivot central, à mouvement latéral, automoteur à rampe mobile en ligne, ou fixe à aspersion sur frondaison. Ne pas appliquer MOVENTO® 240 SC avec un autre type de système d'irrigation.

Injection pour la chimigation : Injecter la dose prescrite de MOVENTO® 240 SC dans le courant principale d'irrigation : (1) par le biais d'un dispositif de dosage à débit constant; (2) dans le centre de l'écoulement de la ligne principale par l'intermédiaire d'un tube de Pitot ou équivalent; (3) à un point situé en amont d'au moins un tour à angle droit du courant principal de façon à obtenir un mélange complet avec l'eau d'irrigation.

Distribution uniforme de l'eau et calibrage du système : Le système d'irrigation doit permettre une distribution uniforme de l'eau traitée avec MOVENTO® 240 SC. La distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager les cultures, réduire l'efficacité du produit ou se traduire par des résidus de pesticide illégaux dans la culture. Le système doit être calibré de façon à distribuer uniformément les doses prescrites pour l'épandage par chimigation sur les cultures précises. Pour des questions concernant le calibrage, communiquer avec un conseiller agricole provincial, le fabricant du système ou tout autre spécialiste.

Supervision de la chimigation : Une personne qui connaît le système de chimigation et qui est responsable de son fonctionnement, ou sous la supervision de la personne responsable doit arrêter le système et faire les ajustements nécessaires, en cas de besoin.

Dispositifs de sécurité requis sur les systèmes d'injection et d'arrosage : Le système doit comporter un clapet de non-retour, un reniflard et un robinet de vidange de basse pression fonctionnels, adéquatement situés sur la canalisation d'irrigation afin de prévenir la contamination de la source d'eau par refoulement. Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection. Le tuyau d'injection du pesticide doit être également muni d'une électrovanne (type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement). Le système doit être muni d'un mécanisme d'enclenchement fonctionnel pour que la pompe d'injection du pesticide s'arrête automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou, s'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau baisse au point d'influer négativement sur la distribution du pesticide. Les systèmes d'injection doivent être munis d'une pompe de dosage, tel une pompe d'injection volumétrique (p. ex., pompe à membrane, injection Venturi), bien conçue et fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et qui peut être adaptée au mécanisme d'enclenchement.

Utilisation de l'eau provenant d'un réseau public d'alimentation en eau : Par « réseau public d'alimentation en eau », on entend tout système permettant d'approvisionner le public en eau courante pour la consommation humaine. Ce système doit avoir au moins 15 connexions de branchement ou d'approvisionnement régulièrement qui sert une moyenne d'au moins 25 personnes par jour pour au moins 60 jours par année. Les systèmes de chimigation branchés au réseau public de distribution d'eau doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement fonctionnel pour zone à pression réduite (ZPR), ou tout autre mécanisme fonctionnel équivalent. Ce dispositif doit se trouver dans la conduite d'alimentation en amont du point d'introduction du pesticide. Comme solution de rechange au système ZPR, l'eau du réseau public de distribution doit être déversée dans un réservoir avant d'y ajouter le pesticide. Il doit y avoir un espace d'au moins deux fois le diamètre intérieur du tuyau de remplissage entre la sortie du tuyau et le seuil de débordement du réservoir. Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour à fermeture rapide, automatique et fonctionnel, visant à prévenir le refoulement de produit vers la pompe d'injection. Le tuyau d'injection du pesticide doit être également muni d'une électrovanne (type solénoïde) fonctionnelle, normalement fermée, située au point d'entrée du liquide dans la pompe d'injection, et branchée au mécanisme d'enclenchement. Ainsi, le produit ne pourra pas quitter le réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté (automatiquement ou manuellement). Le système doit être muni d'un mécanisme d'enclenchement fonctionnel pour que la pompe d'injection du pesticide s'arrête automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou, s'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau baisse au point d'influer négativement sur la distribution du pesticide. Le système doit être muni d'une pompe de dosage, tel une pompe d'injection volumétrique (p. ex., pompe à membrane), bien conçue et fabriquée à partir de matériaux compatibles avec les pesticides et qui peut être adaptée au mécanisme d'enclenchement.

Nettoyage du système d'injection de produit agrochimique : Afin d'appliquer les pesticides avec précision, le système d'injection de produits agrochimiques doit être toujours propre, exempt de résidus de produits agrochimiques ou d'engrais et de sédiments. Consultez le manuel du propriétaire ou votre fournisseur d'équipement pour connaître la méthode de nettoyage de votre système d'injection.

Rinçage du système d'irrigation : Une fois l'épandage terminé, attendre que tous les conduits se vident du pesticide par les buses ou les goutteurs avant de couper l'alimentation en eau d'irrigation. Pour s'assurer que les conduites sont vides et exemptes de tout pesticide, un colorant peut être injecté dans les conduites pour marquer la fin de l'épandage.

Systèmes linéaires à pivot central et déplacement automatique : Injecter la dose prescrite par hectare en continu pendant une révolution complète du pivot central ou du déplacement du système. Le système doit fonctionner à sa vitesse maximale. On recommande de boucher les buses situées à proximité des tableaux de commande, des réservoirs d'approvisionnement en produits agrochimiques, des pompes et des dispositifs de sécurité du système, afin d'éviter toute contamination chimique de ces surfaces. L'utilisation de LANCES n'est PAS RECOMMANDÉE. Les lances offrent une distribution inégale de l'eau traitée, ce qui risque de réduire l'efficacité du produit ou se traduire par des résidus de pesticide illégaux dans la culture.

Systèmes linéaires fixes et à contrôle manuel : L'injection doit se faire durant les 30 à 60 dernières minutes de la période d'irrigation courante ou lors d'épandages séparés de 30 à 60 minutes non associés à l'irrigation courante.

ZONES TAMPONS :

Les traitements localisés avec un pulvérisateur manuel NE nécessitent PAS de zone tampon. Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour protéger les habitats terrestres
Pulvérisateur de grandes cultures*	Grandes cultures Sapin baumier et sapin de Fraser de grande culture, y compris les arbres de Noël; Vergers à graines de conifères		1
Pulvérisateur pneumatique	Cultures de vergers; Sapin baumier et sapin de Fraser de grande culture, y compris les arbres de Noël; Vergers à graines de conifères	Au début du stade de croissance	2
		À la fin du stade de croissance	1
Aérienne	Soja et pomme de terre	Avion ou hélicoptère	15

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Section 10 - CULTURES DE ROTATION

Intervalle de replantation : 30 jours pour toutes les cultures non indiquées sur l'étiquette.

Section 11 - INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'insecticide MOVENTO® 240 SC a tendance à se séparer en phases durant l'entreposage. Il faut secouer vigoureusement le produit avant l'emploi pour qu'il retourne en suspension.

Les instructions de mélange appropriées de l'insecticide MOVENTO® 240 SC sont les suivantes :

- 1) Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau propre.
- 2) Verser la quantité requise de l'insecticide MOVENTO® 240 SC.
- 3) Remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité et maintenir une agitation constante pour assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

Section 12 – DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Culture	DAAR (jours)
Fruits à pépins	7
Fruit à noyau	7
Raisins et vignes grimpantes de petits fruits	7
Petits fruits des genres Ribe, Sambucus et Vaccinium (sous-groupe 13-07B)	7
Petits fruits de plantes naines (sous-groupe 13-07-H)	7
Noix	7
Houblon	7
Artichaut	3
Légumes-bulbes (sous-groupe 3-07A)	3
Légumes-bulbes (sous-groupe 3-07B)	7
Légumes tubercules et bulbes tubéreux	7
Légumes-feuilles – autres que brassicacées	3
Légumes-feuilles – brassicacées	1
Légumineuses à cosses comestibles et à graines consommées vertes sans cosse	1
Graines sèches de légumineuses	7
Soja	21
Légumes-fruits	1
Cucurbitacées	1
Maïs sucré	7
Carotte	1

Section 13 - RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide MOVENTO® 240 SC contient un insecticide du Groupe 23. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide MOVENTO® 240 SC et à d'autres insecticides du Groupe 23. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide MOVENTO® 150 OD ou les insecticides du même groupe 22 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide MOVENTO® 240 SC, identifier correctement l'insecte et s'assurer du respect des seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux ou en lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à l'adresse www.cropscience.bayer.ca.

L'insecticide MOVENTO® 240 SC est une marque déposée de Bayer.